RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00391
Numéro SIREN : 409 966 694
Nom ou dénomination : BLUECOM

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2021 sous le numéro de dépôt 7208

Bluecom
Société par actions simplifiée
au capital social de 50.000 euros
Siège social : 105 rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas
409 966 694 R.C.S. Brest

(la **Société**)

DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 28 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-huit octobre,

DLPV Software, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 828 319 582 R.C.S. Paris, agissant en sa qualité d'associé de la Société (l'**Associé Unique**), et après en avoir préalablement informé le Président de la Société, a pris les décisions décrites ci-dessous par le présent acte sous seing privé, conformément à l'article 19. b) des statuts de la Société (les **Statuts**).

L'Associé Unique acte qu'il a été conclu, le 17 septembre 2021, un contrat d'acquisition, tel qu'éventuellement amendé ultérieurement par tout avenant, entre (i) ADAO, (anciennement dénommée Gercop), société par actions simplifiée dont le siège social est sis 206, boulevard Anatole France, 93200 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 425 052 263 R.C.S. Bobigny (**ADAO**) en qualité de cédant et (ii) l'Associé Unique en qualité de cessionnaire, et relatif à l'acquisition, directe et indirecte, pour partie par voie d'apport en nature d'actions et pour partie par voie de cession, par l'Associé Unique de l'intégralité des droits de vote et du capital social de :

- la Société ;
- Crypto, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 347 770 158 R.C.S. Nancy ;
- Gercop Digital, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 802 055 111 R.C.S. Bobigny ;
- Gercop (anciennement Gercop Développement), société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 439 737 222 R.C.S. Bobigny ;
- Oïka, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 498 291 590 R.C.S. Marseille ;
- AC3, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 821 868 387 R.C.S. Brest ;
- Progetis (anciennement Easy Solutions), société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B103571 ; et
- Progetis France, société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 029 630 R.C.S. Bobigny ;

(ensemble les **Sociétés Cibles**) (l'**Opération**).

Dans le cadre de l'Opération et de la réorganisation des Sociétés Cibles, il est envisagé que la Société procède au remplacement de son Président par Dali BidCo, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 8 avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 893 377 549 R.C.S. Paris (**Dali BidCo**).

En signant le présent acte sous seing privé, l'Associé Unique approuve expressément, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et reconnait avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de l'ordre du jour, du texte des projets de décisions, et plus généralement de tous documents et informations nécessaires à son information préalable conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à la Société, et ainsi pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions figurant à l'ordre du jour.

L'Associé Unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition, conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux Statuts :

- un exemplaire des Statuts ; et
- le texte des projets de décisions.

Dans ce cadre, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

1. Constatation de la démission de la société ADAO de son mandat de Président de la Société et nomination de la société Dali BidCo, en qualité de nouveau Président de la Société ;
2. Nomination de la société ADAO, en qualité de nouveau Directeur Général de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de la société ADAO de son mandat de Président de la Société et nomination de la société Dali BidCo, en qualité de nouveau Président de la Société

L'Associé Unique

- **prend acte** que, par lettre en date du 27 octobre 2021, la société ADAO a informé la Société de sa décision de démissionner de son mandat de Président de la Société avec effet à compter du 28 octobre 2021 ;
- **donne** quitus de sa gestion jusqu'au 28 octobre 2021 à la société ADAO en qualité de Président de la Société ;
- **décide**, en conséquence de ce qui précède, de nommer avec effet au 28 octobre 2021 en tant que nouveau Président de la Société, Dali BidCo, dont le représentant permanent sera Monsieur Jacques Ollivier, et ce pour une durée indéterminée ;
- **décide** qu'en sa qualité de Président de la Société, Dali BidCo, disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les Statuts de la Société ; et
- **décide** que les termes et conditions du mandat de Dali BidCo en tant que Président de la Société, dont sa rémunération à ce titre, seront détaillés dans une convention de mandat social à signer ce jour entre la Société et Dali BidCo.

Dali BidCo a d'ores et déjà déclaré qu'elle accepterait ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la société ADAO, en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

L'Associé Unique

- **décide,** connaissance prise de la lettre d'acceptation des fonctions transmises le 28 octobre 2021 par ADAO, de nommer avec effet au 28 octobre 2021 en tant que nouveau Directeur Général de la Société, la société ADAO, dont le représentant légal est Monsieur Jacques Bigand, et ce pour une durée indéterminée ; et

- **décide** qu'en sa qualité de Directeur Général de la Société, la société ADAO disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les Statuts de la Société, et sera soumise aux limitations de pouvoirs, statutaires ou telles que prévues dans les stipulations du pacte conclu entre les associés de Dali TopCo (893 377 606 R.C.S. Paris) (**Dali TopCo**), en ce compris le fait que certaines décisions importantes ne puissent pas être prises par le Directeur Général sans l'autorisation préalable du Comité de surveillance constitué au niveau de Dali TopCo, tête du groupe auquel la Société fait partie.

La société ADAO a d'ores et déjà déclaré qu'elle accepterait ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

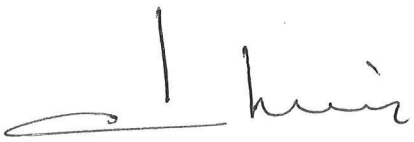
L'Associé Unique **décide** de conférer tous pouvoirs à Latham & Watkins AARPI, dont le siège est sis 45, rue Saint Dominique – 75007 Paris, ainsi qu'à SAB Formalités, dont le siège est sis 23, rue du Roule – 75001 Paris, ou à toute personne que Latham & Watkins et/ou SAB Formalités pourront se substituer, à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôts auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où il sera besoin, et, en conséquence, de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées au nom et pour le compte de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par l'Associé Unique.

Fait à Paris, le 28 octobre 2021

DLPV Software



Représentée par Dali BidCo
Elle-même représentée par Dali TopCo
Elle-même représentée par Jacques Ollivier, dûment habilité